

Compte rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 12 Juin 2020 à 20H30

L'an deux mil vingt, le 12 juin à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 juin 2020, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. GIGAN Jean-Marie, Maire.

Etaient présents : MM. BENOIST Cédric, BEZIER Marie-Christine, CHRÉTIEN Christine, GEORGET Céline, GODIER Gilles, GUILLET Massilia, HAY Jean-François, HUARD Elvis, OUDART Christine, PUEL Laurent, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : néant.

Secrétaire : Céline GEORGET

1. Approbation du Procès Verbal du 29 mai 2020

2. Compte de Gestion 2019 (délibération n° 021-2020)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après délibération,

déclare que les comptes de gestion (commune et lotissement La Promenade) dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. Compte Administratif 2019 (délibération n° 022-2020)

Le Conseil Municipal, après présentation par l'adjointe, des comptes administratifs de 2019, dressés par M. le Maire pour la comptabilité principale ainsi que de la comptabilité annexe (Lotissement « La Promenade ») approuve à la majorité les comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE PRINCIPAL COMMUNE

Section Fonctionnement	<i>Recettes</i>	469 639,60 €
Section Fonctionnement	<i>Dépenses</i>	379 418,08 €
Section Investissement	<i>Recettes</i>	340 147,60 €
Section Investissement	<i>Dépenses</i>	181 339,50 €
Excédent investissement reporté 2018		29 201,30 €

⇒ **Excédent global de clôture** 278 230,92 €

COMPTE LOTISSEMENT « La Promenade »

Section Fonctionnement	Recettes	195 147,22 €
Section Fonctionnement	Dépenses	168 383,93 €
Section Investissement	Recettes	168 114,95 €
Section Investissement	Dépenses	171 106,22 €
Résultat fonctionnement reporté 2018		0,00 €
Résultat investissement reporté 2018		- 118 674,88 €
⇒	Déficit global de clôture	<u>94 902.86 €</u>

4. Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 (délibération n° 023-2020)

Après présentation des bases, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal deux propositions pour la fixation des taux, à savoir :

- le maintien des taux 2019
- une augmentation identique de la taxe Foncier Bâti et Foncier Non Bâti de 1 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'appliquer une augmentation de 1%

Vote les taux suivants pour l'année 2020

	2019	2020
➤ Taxes d'habitation (TH)	15,51 %	/
➤ Taxe Foncière (bâti)	22,85 %	23.07%
➤ Taxe Foncière (non bâti)	37,44 %	37.80%

Le total du produit fiscal résultant de ces votes est de 86 288,00 € et le montant des allocations compensatrices de 10 792,00€ et le produit prévisionnel de la Taxe d'Habitation de 54 763,00 €.

5. Vote des subventions pour 2020 (délibération n° 024-2020)

Le Conseil Municipal, après délibération, vote pour 2020 les subventions suivantes :

◆ Solidarité Paysanne	60 €
◆ Groupement associations (50 % de l'investissement réalisé) (Espérance Houssayenne, Boules Bretonnes, Club de l'Amitié, Houssay la Fête, APE HOUSSAY)	600 €
◆ Anciens combattants HOUSSAY	100 €
◆ Coopérative Scolaire de HOUSSAY Voyage Scolaire	4 128.80 €
◆ Coopérative Scolaire de HOUSSAY	900 € (délibération 16 01 2020)
◆ Grt. Dépt. Déf. Contre Ennemi Culture / POLLENIZ	123.46 €
◆ Grt Communal Déf. Contre Ennemi Culture	120 €
◆ ADMR LAIGNE LOIGNE	577 €
◆ Sapeur Pompiers VILLIERS CHARLEMAGNE	150 €
◆ Restaurant du Cœur de CHATEAU GONTIER	60 €
◆ Asso. Donneur de Sang Quelaines	60 €
◆ Secours Catholique Quelaines	60 €
◆ Prévention Routière	60 €
◆ Sté Protectrice des Animaux	162.03 € (délibération 21 02 2020)
◆ Chat O Cats	50 €
◆ Téléthon	200 €
◆ Chambre des métiers et de l'artisanat	<u>60 €</u>
◆ TOTAL	7 471.29 €

6. Affectation de résultat 2019 (délibération n° 025-2020)

Etant donné qu'à la fin de l'exercice 2019 il apparaît un excédent de 90 221.52 € pour le budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats du compte administratif 2019 comme suit :

Commune : 90 221.52 € à la section d'investissement
0 € à la section de fonctionnement

Le Maire clôt la séance à 23H30